

YOGA DU RIRE		120 € 30 séances
Où ?	Salle du Val de Maine	
Quand ?	Vendredi 16h15-17h45	
Professeur	Marie-Pierre Baranger	
Responsable	Martine Fillon (tel 06 41 75 04 47)	

L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 30 € (ou 38 € si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ?.....

Vous avez payé votre adhésion dans une autre commune, indiquez → → → → → → → → → → → → → →
 laquelle ; le n° de la carte 2026

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
Monsieur			
Madame			

Adresse
 Code postal Ville
Téléphone portable (indispensable pour l'envoi de SMS)
 Téléphone fixe
Adresse mail (écrire très lisiblement en insistant sur les tirets et les points)

Faire le chèque à l'ordre de « **AFR Bouchemaine** »

1 chèque de	2 chèques de	3 chèques de
-------------------	--------------------	--------------------

Droit à l'image
 J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, elles ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui non Date Signature

INSCRIPTION et PAIEMENT

Pour la saison 2026-2027, les inscriptions pourront se faire en ligne avec l'application **HelloAsso**, accessible via un lien mis à votre disposition sur le site internet [Familles Rurales Bouchemaine](#) (paiement par CB)

Les inscriptions pourront se faire également sur fiches papier, que vous trouverez sur le site de l'**AFR**, à remettre complétées à la responsable d'activité.

Une permanence sera assurée le **vendredi 25 septembre de 18h15 à 20h00** dans le hall de la salle de danse du Petit Vivier.

Le dossier devra comporter

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de 30 € agrafé en bas, à gauche (38 € pour les familles hors commune)
- **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de règlement (ou les chèques), agrafé en bas, à gauche

Les chèques seront déposés en banque la 2^{ème} quinzaine d'octobre

Si vous avez fait plusieurs chèques, veuillez indiquer au dos, la date de recouvrement souhaitée.